

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 27 JUILLET 2020**

Travaux route « du Peuil » et demande de dossier de subvention  
Recrutement d'Agent non titulaires  
Commission restreinte d'installation (CCMV – ZAE)  
Mission locale Isère Drac Vercors – Représentant de la commune  
Représentant de la commune SPL Eaux de Grenoble  
Réfèrent Ambroisie  
Annulation de titre de frais de secours de 2017  
Indemnisation des terrains domaine les « RAMBINS »  
Redevance occupation domaine public

**Travaux route « du Peuil » et demande de dossier de subvention**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux de remplacement du réseau AEP sur la route du Peuil.

Ces travaux et les intempéries ont entraîné d'importantes dégradations de la chaussée et il convient de la refaire, afin de garantir la circulation de tous types de véhicule dans les meilleures conditions de sécurité.

Des devis ont été présentés par 4 entreprises, à savoir H.T. :

- CHEVAL T.P. ....	36 398. 00 €
- GUINTOLI.....	36 662. 50 €
Pour un enrobé à chaud 0/10 dosé à 150 kg/m <sup>2</sup>	
- EIFFAGE.....	37 694. 50 €
Pour un enrobé à chaud 0/10 dosé à 140 kg/m <sup>2</sup>	
- EUROVIA.....	33 691. 00 €
Pour un enrobé à chaud 0/10 dosé à 130 kg/m <sup>2</sup> .	

Il invite le Conseil à délibérer.

Ce dernier, après échanges de vues :

APPROUVE la proposition CHEVAL T.P. enrobé dosé à 150 kg/m<sup>2</sup>, d'un montant de 36 398 € H.T.

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Territorial

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Recrutement d'Agent non titulaires**

La Commune est parfois amenée à recruter des agents non-titulaires pour le remplacement d'agents titulaires placés en congé maladie notamment, ou pour faire face à des besoins occasionnels, conformément à l'article 3 de la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter le personnel non-titulaire pour des remplacements ponctuels ou pour faire face à des besoins occasionnels conformément à l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Commission restreinte d'installation (CCMV – ZAE)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite au transfert de compétences ZAE à la CCMV, il convient de désigner un élu afin de compléter la Commission Restreinte d'Installation (CRI) chargée d'étudier les projets d'implantation sur CORRENCON.

Après échanges de vues, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Monsieur Patrick GONDRAND.

**Mission locale Isère Drac Vercors – Représentant de la commune**

Suite à la demande de la Mission Locale Isère Drac Vercors, MADAME Françoise EYMARD est nommée pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal et au Conseil d'Administration de la Mission Locale Isère Drac Vercors.

**Représentant de la commune SPL Eaux de Grenoble**

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Cédric LOCATELLI, pour représenter la commune auprès de la Société Publique Locale EAUX de GRENOBLE ALPES.

**Référent Ambroisie**

Dans le cadre du dispositif de lutte contre l'ambroisie mis en place dans les départements de la région Rhône-Alpes,

Le Conseil Municipal nomme :

Monsieur Cédric LOCATELLI en qualité de référent.

**Indemnisation des terrains domaine les « RAMBINS »**

Le Conseil Municipal fixe comme l'indemnisation des terrains des Rambins pour 2019 / 2020.

**Redevance occupation domaine public**

Le Conseil Municipal fixe comme suit, la redevance d'occupation du domaine public, soit : QUATRE VINGT DIX NEUF € (99 €) la table.